

InkassoPool

Industrie de la carrosserie
Branche des toitures et façades
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal

Adresse postale
Case postale 3276
8021 Zurich

n° de tél. : **044 295 30 62**
n° de fax : **044 295 30 63**

www.inkassopool.ch
info@inkassopool.ch

Zurich, date du cachet postal

Aux entreprises de placement de personnel en Suisse

Conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire (CCT-DFO) avec contributions professionnelles et contributions aux frais d'exécution, InkassoPool (groupe d'encaissement) des branches mentionnées ci-dessous

Mesdames, Messieurs,

Comme chacun sait, les Mesures d'accompagnement II ont entraîné des modifications de la loi sur le service de l'emploi et la location de services LSE. En effet, depuis le 1^{er} avril 2006, vous êtes contraints de verser les parts de l'employeur et de l'employé des éventuelles contributions professionnelles (CP) et contributions aux frais d'exécution (CFE) dans les branches assujetties à une CCT-DFO. Afin de faciliter le travail à toutes les personnes concernées, les branches ci-dessous se sont regroupées pour rattacher l'encaissement de ces contributions au GIMAFONDS (contribution professionnelle pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie) :

Industrie de la carrosserie
Branche des toitures et façades
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal (DFO imminente)

D'autres branches ont déjà exprimé leur souhait de se rattacher à notre InkassoPool, de sorte que le nombre de ses assujettis augmentera durant l'année. N'étant pas en mesure de vous informer par écrit de l'adhésion de chaque branche, nous vous prions de bien vouloir consulter régulièrement notre site Internet (www.inkassopool.ch) afin de vous tenir courant des modifications intervenues.

Vous trouverez dans cette lettre les tarifs des CP et des CFE de chaque branche rattachée. Vous pouvez télécharger le formulaire de décompte sur notre site. Il conviendra d'effectuer le décompte une fois par semestre, soit la première fois en janvier 2007 pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006.

Les branches rattachées à l'InkassoPool ont toutes une offre de formation initiale et de formation continue. Egalement à la disposition du personnel que vous placez, et subventionnées dans le cadre de règlements spécifiques, ces offres seront mises en ligne d'ici à la fin du mois d'août vraisemblablement. Dans la plupart des branches, si l'on souhaite faire valoir un droit individuel à une formation continue, il faut présenter une attestation prouvant que la contribution a bien été déduite. Pour ce motif, il serait souhaitable que vous remettiez systématiquement à vos employés/ées, à la fin de leur mission, la confirmation attestant ladite déduction.

Par cette information, nous espérons vous simplifier le prélèvement des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution. Nous vous écrirons probablement à la mi-décembre en ce qui concerne le virement des déductions à l'InkassoPool. En attendant, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour l'InkassoPool

sig. Albert Germann

sig. Barbara Freiburghaus

Annexes : Set de formulaires des branches rattachées
Formulaire attestant la réduction effectuée

P. S. : Si vous ne placez de personnel dans aucune des branches de l'InkassoPool ou si quelques-unes d'entre elles ne sont pas concernées par votre activité de placement, nous vous saurions gré de nous le faire savoir.